

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES FILMS—LA CRITIQUE
FORMULÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la semaine dernière, le 5 juin précisément, le sénateur Bensten, le président du puissant comité américain des finances, coparrainait une résolution du Sénat avertissant le Canada que la mise en vigueur de notre politique de distribution des films pourrait constituer un obstacle absolu au succès des négociations et à l'approbation par le Sénat d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Qui est responsable de la politique culturelle relative à la distribution des films: Hollywood, Jack Valenti, le Sénat américain ou notre Cabinet? Si la ministre des Communications n'a pas été obligée de changer d'opinion, le ministre présentera-t-il la politique à la Chambre avant la fin de juin ou le gouvernement cédera-t-il aux pressions américaines?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, sous le gouvernement conservateur, les décisions comme celle-ci sont prises par le Cabinet et il en sera toujours ainsi. La ministre des Communications a déjà déclaré à la Chambre que la mesure législative allait être présentée comme prévu. Puisqu'elle l'a dit à la Chambre, je ne vois pas pourquoi la députée critique ainsi ses intentions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je vais poser la question habituelle du jeudi: quels travaux le gouvernement prévoit-il pour les prochains jours?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, demain, nous étudierons en deuxième lecture le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration. Lundi, nous examinerons à l'étape du rapport et de la troisième lecture, le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, ainsi que le projet de loi C-60, sur le droit d'auteur, où nous en sommes à la deuxième lecture.

D'autre part, je signale que je n'ai pu m'entendre avec les représentants des partis d'opposition sur l'attribution de temps pour disposer du projet de loi C-18. Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 117 du Règlement, j'annonce mon intention de proposer à une séance ultérieure une motion aux fins d'attribuer quatre heures, soit l'équivalent d'un jour de séance, pour disposer de l'étape du rapport, et quatre autres heures pour disposer de la troisième lecture de ce projet de loi.

Mardi, nous passerons à l'étape du rapport du projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, puis à l'étape du rapport du projet de loi C-19, Loi sur les transports routiers. Mercredi, le 17 juin, nous étudierons en troisième lecture le projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, et le projet de loi C-19.

Questions orales

Nous annoncerons les autres travaux demain ou au début de la semaine prochaine. Nous nous efforçons encore de parvenir à une entente au sujet du jeudi 18 juin, jour où le ministre des Finances (M. Wilson) doit faire sa déclaration sur la réforme fiscale.

Je voudrais signaler à la Chambre que je vais déposer aujourd'hui une motion tendant à obtenir que le Sénat accepte d'établir, de concert avec la Chambre, un comité spécial chargé d'étudier les amendements constitutionnels proposés lors de la rencontre des premiers ministres et de faire rapport. J'espère que des députés vont être nommés à ce comité peu après l'adoption de cette motion. Le comité en question aura la plupart des pouvoirs attribués normalement à des comités de ce genre et certaines autres dispositions seront prises en ce qui a trait au remplacement et à la télédiffusion. Nous proposons un comité formé de 12 députés et de cinq sénateurs. Je sais que tous les députés voudront souscrire à cette initiative et nous espérons pouvoir régler la question rapidement, afin de passer aux audiences du comité.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, en ce qui a trait aux dernières observations du vice-premier ministre (M. Mazankowski), je voudrais préciser à quel point nous, au Nouveau parti démocratique, appuyons la proposition qu'il a présentée. Nous trouvons ce qui se passe à l'autre endroit tout à fait déplorable. Les suppôts, les affidés et les percepteurs de fonds libéraux, qui ont été nommés, tournent la procédure normale du Parlement.

Je tiens simplement à préciser que cette question concerne le Parlement et non le Sénat ou la Chambre des communes. C'est pourquoi nous attachons tant d'importance à cette initiative. Il est temps de faire avancer les choses en ce qui a trait à la constitution et nous espérons que les gens de l'autre endroit, surtout les libéraux, feront passer le Canada avant la politique en l'occurrence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Selon la présidence, rien n'empêche la Chambre d'assumer ses propres responsabilités en l'occurrence, et c'est ce qu'elle va faire.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Vous ne m'avez pas vu même si je me suis levé avant le leader du NDP à la Chambre.

Ma question porte sur l'ordre des travaux et je suis très heureux que le leader du gouvernement à la Chambre en ait fait mention et que le leader du NPD à la Chambre ait fait un commentaire à ce sujet. Il s'agit de la création du comité spécial et je suis certainement d'avis que ce doit être un comité mixte.

Pour éviter tout malentendu et pour que personne ne soit pris par surprise, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre si les leaders à la Chambre s'abstiendront, lorsque la motion sera présentée et après qu'ils en auront tous discuté entre eux, de n'autoriser qu'un seul orateur par parti à prendre la parole au sujet de la motion.